

RAPPORT DE JURY CAPPEI SESSION 2023

Modalité : CAPPEI par la voie de l'examen

Président du jury : M. Frédéric Bablon – IA DASEN de la Haute-Savoie

Vice-présidente du jury : Mme Nathalie Charrière, IEN, CT École Inclusive auprès de la rectrice de l'académie de Grenoble

Direction des examens et concours de l'académie de Grenoble : Mme Laurence Giry

Dossier CAPPEI suivi par Mme Valérie Bonnoit, cheffe du pôle concours

I. Rappel sur les textes réglementaires régissant le CAPPEI à compter de la session 2021

Le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) rénové fait l'objet de quatre textes réglementaires publiés au JORF n°0310 du 23 décembre 2020.

- Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;
- arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;
- arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;
- circulaire du 12-02-2021, parue au Bulletin officiel n°10 du 11 mars 2021 relative à l'Éducation inclusive, à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive.
- les annexes 6,7 et 8 de la circulaire du 12-02-2021 BO n° 10 du 11-03-2021 concernent la VAEP.

Il existe actuellement deux modalités de passation du CAPPEI :

- par la voie de l'examen ;
- par la voie des acquis de l'expérience professionnelle.

Ce présent rapport concerne le CAPPEI par la voie de l'examen 2023.

II. Les chiffres dans l'académie

1 Les dossiers : de l'inscription à la présentation à l'examen

	07	26	38	73	74	Académie
1^{er} degré						
Candidats inscrits	18	21	41	16	29	125
Candidats n'ayant pas rendu leur dossier professionnel ou n'ayant pas présenté les épreuves	7	6	7	2	7	29
Candidats ayant présenté le CAPPEI par la voie de l'examen	11	15	34	14	22	96
2nd degré						
Candidats inscrits	3	2	12	1	3	21
Candidats n'ayant pas rendu leur dossier professionnel ou n'ayant pas présenté les épreuves	0	2	1	0	1	4
Candidats ayant présenté le CAPPEI par la voie de l'examen	3	0	11	1	2	17

2 Taux de réussite départementaux et académique pour les 1^{er} et 2nd degrés

	RÉUSSITE						ÉCHEC					
	07	26	38	73	74	Académie	07	26	38	73	74	Académie
1 ^{er} degré	4	11	19	10	10	54 (56.25%)	7	4	15	4	12	42 (43.75%)
2 nd degré	0	0	5	1	0	6 (35.29%)	3	0	6	0	2	11 (64.71%)
Total	4	11	24	11	10	60	10	4	21	4	14	53

3 Taux de réussite académique par catégories

	RÉUSSITE	ÉCHEC	TOTAL
1^{er} degré			
Candidats libres	19	20	39
Candidats en formation	35	22	57
Candidats issus du privé	6	6	12
Candidats issus du public	48	36	84
2nd degré			
Candidats libres	1	2	3
Candidats en formation	5	9	14
Candidats issus du privé	2	0	2
Candidats issus du public	4	11	15

Sur les 20 candidats libres ayant réussi, 8 ont suivi la formation lors des sessions précédentes.

III. Conseils aux candidats

1 Conseils pour les candidats relatifs à l'épreuve 1

➤ Ce que les commissions ont valorisé

- Des écrits professionnels montrant une préparation de séquence rigoureuse, une préparation de séance détaillée, présentant clairement les objectifs ainsi que les critères de réussite.
- Une attention portée à la relation envers les élèves, un climat de classe serein lié à des habitudes de travail installées.
- Un espace classe structuré et aménagé.
- Des démarches de différenciation, d'adaptation et d'accessibilité pédagogique maîtrisées.
- Une capacité à présenter et justifier ses choix pédagogiques et didactiques en s'appuyant sur les programmes et prenant en compte les projets des élèves.
- Un candidat faisant preuve d'un positionnement réflexif, ouvert au dialogue, et sachant se saisir des questions du jury pour interroger sa pratique.

➤ Ce que les commissions ont relevé comme points à améliorer

- Un repérage précis et formalisé des besoins des élèves.
- Un emploi du temps structuré qui permettrait de mieux organiser et gérer les différents temps de l'élève.
- Des contenus ambitieux et adaptés à chaque élève.
- Une continuité affichée entre le cadre spécialisé et la classe de référence de l'élève.
- Une accessibilité des consignes toujours vérifiée, étayée par une présentation explicite de la tâche et de l'objectif.
- Des références théoriques solides.
- Des connaissances didactiques avérées.
- Une adaptation des activités mises en œuvre à l'âge et aux centres d'intérêt des élèves.
- Des feedbacks centrés sur la tâche scolaire.
- Des activités qui favorisent les interactions entre élèves.

2 Conseils pour les candidats relatifs à l'épreuve 2

➤ Ce que les commissions ont valorisé

- Une proposition de prolongement du dossier à distance de la rédaction de celui-ci (continuum, approfondissement, développements complémentaires, prise de distance...)
- Un aller-retour équilibré entre théorie et pratique.
- Des références théoriques maîtrisées et une bibliographie actualisée.
- Un dossier qui témoigne d'une recherche de réponses et d'actions mises en œuvre en classe.

➤ **Ce que les commissions ont relevé comme points à améliorer**

- Un dossier qui ne soit pas un mémoire ; doit apparaître une application concrète des références théoriques en laissant une part conséquente à l'analyse des pratiques et des gestes professionnels.
- Un dossier correctement écrit (orthographe, syntaxe) et respectant les règles élémentaires d'accessibilité. Le faire relire peut-être une stratégie intéressante.
- Une cohérence entre la pratique pédagogique exposée lors de l'épreuve 1 et la thématique développée dans le dossier.

3 Conseils pour les candidats relatifs à l'épreuve 3

➤ **Ce que les commissions ont valorisé**

- Un support structuré étayé d'une présentation orale organisée.
- Une présentation qui comprend l'évaluation de l'action, son prolongement et évolution.
- La connaissance des termes spécifiques liés à l'école inclusive, aux différentes structures et dispositifs.
- La connaissance du cadre législatif et réglementaire.
- L'appui explicite sur les valeurs et les enjeux de l'école inclusive.
- La capacité à communiquer avec les partenaires (et le jury) en visant l'ambition de l'école inclusive.
- Une action qui vise un partage des gestes professionnels.
- Une action qui promulgue l'accessibilité universelle.
- Une action qui va plus loin qu'une simple mise à disposition de ressources.

➤ **Ce que les commissions ont relevé comme points à améliorer**

- Un questionnement pertinent sur la place des familles.
- Une présentation soignée, dynamique et créative.
- Une action évitant une entrée par les troubles.
- Un appui sur des supports institutionnels.
- Une visibilité de l'ensemble des supports cités.
- Une identification claire des partenaires visés par l'action.